



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation Sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque Bureau des Exportations vers les Pays Tiers 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDEIGIR/2023-671 27/10/2023
--	---

Date de mise en application : 27/10/2023

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/11/2023

Cette instruction abroge :

DGAL/SDEIGIR/2022-778 du 19/10/2022 : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2021.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers pour l'année 2022.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : L'observatoire économique et social du cheval de l'IFCE doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des pays tiers et échangés avec les États membres et ainsi mettre à jour la base de données SIRE. Ainsi, chaque année, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des pays tiers est mise en place.

1. Contexte historique

L'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) est un établissement public qui met ses compétences au service de la filière équine et de l'État. Il a notamment pour mission de « mener des actions en matière de relations internationales et de coopération dans le domaine de l'équitation et de l'élevage » (article R.653-13. – II.-10° du Code rural). Il dispose des connaissances nécessaires et possède une expertise sanitaire qualifiée et expérimentée.

Depuis 2011, une convention de partenariat formalise les relations entre la DGAL et l'IFCE dans le domaine de l'exportation de certains produits de la filière équine (animaux vivants, sperme, ovules et embryons) vers les pays tiers. Cette convention précise, notamment, que l'IFCE participe à la diffusion des données nécessaires aux exportations.

Pour cela, l'Observatoire économique et social du cheval de l'IFCE collecte et valorise les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers et échangés avec les États Membres. Dans ce cadre, une enquête nationale annuelle sur les flux d'équidés échangés ou exportés est réalisée depuis 2011.

2. Actions à conduire

Pour recenser les chiffres relatifs à l'export pays tiers pour l'année 2022, il vous est demandé de compléter avant **le 24 novembre 2023** le tableau fourni en annexe 1 correspondant aux certificats sanitaires émis en 2022, sous format .xls ou .ods (pas de document manuscrit).

Dans le cas où aucun certificat sanitaire n'a été signé, merci de le préciser.

Rappel : le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 1^{er} février 2020 et est considéré comme pays tiers. Merci de bien intégrer les échanges avec ce pays pour l'année 2022 dans les résultats de cette enquête.

Ce tableau est à renvoyer par mail à caroline.drapeau@ifce.fr copie à export.dgal@agriculture.gouv.fr

Vous voudrez bien me faire part des difficultés éventuelles que vous rencontrerez dans l'application de cette instruction.

La Directrice Générale de l'Alimentation
Maud FAIPOUX

Notice : Liste des certificats d'exportations vers les pays tiers

Merci de bien vouloir **respecter la forme du tableau de saisie** pour en faciliter la compilation au niveau national

N° SIRE :

Il est important pour améliorer la valorisation des données, et l'alimentation de la base SIRE, de remonter au maximum les identifiants individuels des équidés exportés. Lorsqu'il existe, le N° SIRE est l'identifiant le plus adapté.

Cependant, il n'est pas disponible pour l'ensemble des certificats,

- soit l'information ne vous a pas été transmise

- soit l'équidé est un cheval étranger en transit sur le territoire et il n'est pas créé dans la base SIRE.

Une colonne "**Enregistré au SIRE ?**" a été créée pour récolter cette information.

Lorsque cela est possible pourriez-vous renseigner alors le N° de puce.

Motif de l'export :

Afin de vous faciliter la saisie du motif, une liste de valeur est proposée.

L'information principale est de savoir s'il s'agit d'un export pour une "durée illimitée" ou si le retour est déjà prévu à la fin d'une manifestation (compétition, course, spectacle...) par exemple.

Les modalités sont :

vente - course	Le cheval est vendu à l'étranger. précisez l'utilisation si vous la connaissez sinon mettre autre
vente - sport	
vente - élevage	
vente - autre	
manifestation - course	Le cheval part pour une compétition, une course, un spectacle... et revient en France à la fin de la tournée
manifestation - sport	
manifestation - élevage	
manifestation - autre	
Autre pour une durée indéterminée	on ne connaît pas la raison de l'export mais a priori il n'y a pas de retour prévu
Autre avec un retour prévu	le retour est prévu mais on ne connaît pas la raison de l'export
Ne sais pas	aucune information

Type de certificat signé :

Seule l'information "définitif ou temporaire" est suffisante. La saisi du nom précis du certificat n'est pas nécessaire.